RÉSEAUX D'ÉLEVAGE POUR LE CONSEIL ET LA PROSPECTIVE
COLLECTION THÉMA

BOVINS LAIT

L'APPROCHE COÛT DE PRODUCTION EN ÉLEVAGE BOVINS LAIT

Méthode nationale développée par l'Institut de l'Élevage dans le cadre des Réseaux d'élevage (mise à jour 2010)

La maîtrise du coût de production a toujours été cruciale pour la viabilité des exploitations. Mais qu'entend-on par coût de production ? Face à la multiplicité des approches, une méthode nationale a été mise au point par l'Institut de l'Élevage en lien avec les Chambres d'agriculture dans le cadre des Réseaux d'élevage. Elle permet de calculer le coût de production d'un atelier bovins lait dans toutes les exploitations, y compris dans les systèmes diversifiés. Construite dans le respect de l'approche préconisée par le réseau IFCN (International Farm Comparison Network), elle rend également possible les comparaisons internationales. Sa déclinaison auprès des autres filières herbivores ayant conduit à un certain nombre d'ajustements, il convenait de mettre à jour le premier document de présentation qui avait été diffusé en septembre 2009. C'est désormais chose faite avec cette nouvelle édition 2010.

Le calcul du coût de production soulève un grand nombre de questions méthodologiques. Même si, pour chacune, plusieurs réponses pertinentes sont possibles, des choix sont nécessaires pour permettre la comparaison des résultats entre exploitations.

L'APPROCHE COÛT DE PRODUCTION CONCERNE L'ENSEMBLE DE L'ATELIER BOVINS LAIT

Les contours de l'atelier bovins lait incluent la production laitière, l'élevage des génisses de renouvellement, la production fourragère et la production des céréales autoconsommées par le troupeau laitier.
La production de veaux de boucherie ou de taurillons laitiers n'est pas prise en compte. Les veaux laitiers destinés à cette fin sont « cédés » à l'atelier viande à leur prix de vente habituel.

Se former à la méthode "Coût de production" :

Le module de formation COUBL aborde le calcul et l'analyse du coût de production d'un atelier bovins lait. Pour s'inscrire :

http://www.inst-elevage.asso.fr
[rubrique FORMATION]

Deux approches complémentaires, selon l'optique adoptée pour l'analyse :

L'approche « comptable » :
coût de production et prix de revient de l'atelier

Le coût de production de l'atelier est le résultat d'une approche « comptable » de l'exploitation. Il permet de mesurer ce que coûte l'activité laitière indépendamment du niveau d'autofinancement ou de propriété des moyens de production.

Pour comparer les charges de l'atelier au prix de vente du lait, on utilise comme indicateur le prix de revient (voir pages 2-3).

L'approche « trésorerie » :
coût et prix de fonctionnement de l'atelier

Lorsqu'on veut évaluer la capacité de résistance à court terme de l'atelier face à des fluctuations du prix du lait, on adopte alors une approche de type « trésorerie », dans laquelle on évalue le prix de vente du lait nécessaire pour satisfaire les besoins en prélèvements privés (charges sociales des exploitants comprises), et en autofinancement des exploitants. On parle alors de coût et de prix de fonctionnement de l'atelier (voir pages 4-5).

RESEAUX D'ELEVAGE
INSTITUT DE L'ELEVAGE
CHAMBRES D'AGRICULTURE

Résultats nationaux

> Tableau 1a : un exemple illustratif de calcul de coût de production de l'atelier (conjoncture 2009)

Unité : € / 1000 litres de lait brut commercialisé

Cet atelier laitier est situé dans une exploitation de plaine de 150 ha, dont 84 en cultures de vente, avec un troupeau de 64 vaches laitières et 25 vaches allaitantes.

Lait commercialisé : 480 000 litres
Main-d'œuvre : 3 UMO au total (pas de salarié) dont 2 UMO pour l'atelier lait.

Coût de production de l'atelier	402 €
> Charges courantes	**240 €**
Approvisionnement des animaux	**68 €**
dt Achats de concentrés et minéraux	63 €
dt Achats de fourrages	5 €
Approvisionnement des surfaces	**29 €**
dt Engrais et amendements	15 €
dt Semences	8 €
dt Autres charges végétales	6 €
Frais d'élevage	**42 €**
dt Frais vétérinaires	15 €
dt Autres frais d'élevage	27 €
Mécanisation [hors amortissements]	**32 €**
dt Travaux par tiers	8 €
dt Carburants et lubrifiants	7 €
dt Entretien du matériel	14 €
dt Achat divers petits matériels	3 €
Bâtiments [hors amortissements]	**14 €**
dt Eau	2 €
dt Électricité et gaz	6 €
dt Entretien du bâtiment	6 €
Frais généraux	**55 €**
dt Frais divers de gestion	26 €
dt Fermage (réel) et frais du foncier	18 €
dt Salaires et charges salariales	- €
dt Frais financiers	11 €
> Amortissements	**56 €**
dt Matériel	31 €
dt Bâtiments et installations	25 €
> Charges supplétives	**106 €**
Rémunération terres en propriété	**- €**
Rémunération capitaux propres	**7 €**
Rémunération travail exploitants	**99 €**
MSA [pour information]	31 €

Produits de l'atelier	365 €
Lait vendu [prix de vente]	**284 €**
Produits joints de l'atelier	**41 €**
dt achats d'animaux	- €
Aides couplées	**6 €**
Aides non couplées	**34 €**
dt Aides 2ème pilier	- €
dt DPU	34 €

APPROCHE « COMPTABLE » : 1/ LE COÛT DE PRODUCTION DE L'ATELIER

Le coût de production de l'atelier est le résultat d'une approche « comptable » de l'exploitation. Il permet de mesurer ce que coûte l'activité laitière indépendamment du niveau d'autofinancement ou de propriété des moyens de production.
La première étape du calcul d'un coût de production consiste à ventiler toutes les charges élémentaires dans les différentes rubriques du tableau 1a. Pour les postes de charges communs à plusieurs ateliers de l'exploitation, une deuxième étape consiste à répartir leur montant entre ateliers (*voir page 6*).

Trois grandes catégories de charges

Les charges courantes sont les dépenses qui ont donné lieu à des flux monétaires au cours de l'exercice comptable, chaque poste étant ajusté des variations de stocks. Les céréales autoconsommées sont intégrées sur la base de leur coût de production.

Les amortissements correspondent à l'usure et l'obsolescence du matériel, des équipements et des bâtiments utilisés pour la production laitière.

Les charges supplétives sont le fruit d'un calcul visant à rémunérer les facteurs de production que l'exploitant met à la disposition de son entreprise : les terres en propriété (rémunérées au prix du fermage moyen de l'exploitation ou de la région), les capitaux propres (rémunérés à un taux d'intérêt annuel fixé), et le travail que les exploitants consacrent à l'atelier. Celui-ci est rémunéré sur la base de 1,5 SMIC « brut » par UMO, montant supposé couvrir également les charges sociales exploitants (*voir page 7*). Cette approche forfaitaire de la rémunération du travail exploitant est nécessaire pour élaborer des référentiels. Elle est ajustable aux objectifs de l'éleveur en conseil individuel (*voir page 3*).

Les produits affectés à l'atelier bovins lait

Le poste « Lait vendu » correspond au prix moyen du lait vendu au cours de l'exercice comptable.

Le poste « Produits joints » intègre la vente ou la cession interne de veaux de 8 jours et la vente ou l'autoconsommation de vaches ou de génisses laitières. Il est ajusté des variations d'inventaires de cheptel, et les achats d'animaux sont déduits (leur montant est indiqué pour information en produit négatif).

Le poste « Aides couplées » correspond à toutes les aides spécifiques à l'atelier. Jusqu'en 2009, il intégrait les aides SCOP maïs et céréales des surfaces utilisées par le troupeau laitier, ainsi que la PAB des réformes laitières.

Le poste « Aides non couplées » comprend d'une part les aides du second pilier : ICHN (affectée au prorata des UGB), et PHAE (affectée au prorata des surfaces en herbe), et d'autre part les DPU (affectées au prorata des hectares utilisés pour l'atelier).

Prix de revient pour N SMIC / UMO en € / 1000 litres

= Coût de production de l'atelier
– Rémunération forfaitaire du travail calculée sur la base de 1,5 SMIC
– Produits joints
– Aides
+ Rémunération du travail calculée sur la base de N SMIC

Soit, dans l'exemple du tableau 1a, et pour N = 2 SMIC par UMO :
402 – 99 – 41 – (6 + 34) + 132 = ***354 € / 1000 litres***

Rémunération du travail permise par le produit en € / 1000 litres

= Produits de l'atelier
– Coût de production hors rémunération du travail exploitant

Soit, dans l'exemple du tableau 1a :
365 – (402 – 99) = ***62 € / 1000 litres***

Rémunération du travail permise par le produit en nb de SMIC / UMO

= Rémunération permise par le produit pour 1000 litres
× Milliers de litres de lait vendu par UMO exploitant consacrées à l'atelier
/ Valeur du SMIC annuel

Soit, dans l'exemple du tableau 1a :
(62 x 240) / 16 250 €
= ***0,9 SMIC / UMO exploitant consacrée à l'atelier***

APPROCHE « COMPTABLE » : 2/ LE PRIX DE REVIENT ET LA RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL PERMISE PAR LE PRODUIT

Le « prix de revient » du lait mesure le prix du lait nécessaire pour rémunérer à un niveau donné la main-d'œuvre exploitant consacrée à l'atelier lait, compte tenu du montant déjà couvert par les aides et par les produits joints.

La « rémunération du travail permise par le produit » mesure la part des produits qui reste pour rémunérer la main-d'œuvre que les exploitants consacrent à l'atelier laitier une fois couvertes toutes les autres charges.

> Graphique 1b : Représentation schématique des différents indicateurs de l'approche comptable à partir de l'exemple du tableau 1a

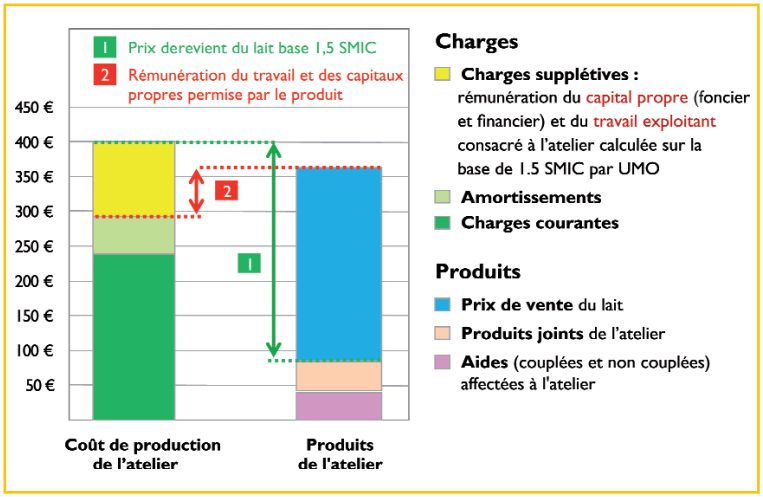

Le graphique 1c permet de situer le niveau de rémunération de la main-d'œuvre exploitant en fonction du prix du lait. Ce niveau de rémunération est exprimé en nombre de SMIC par UMO consacrée à l'atelier. On peut également en déduire le prix du lait qui permettrait de rémunérer le travail sur une base donnée.

> Graphique 1c : Prix du lait et rémunération de la main-d'œuvre exploitant dans le cas de l'exemple du tableau 1a

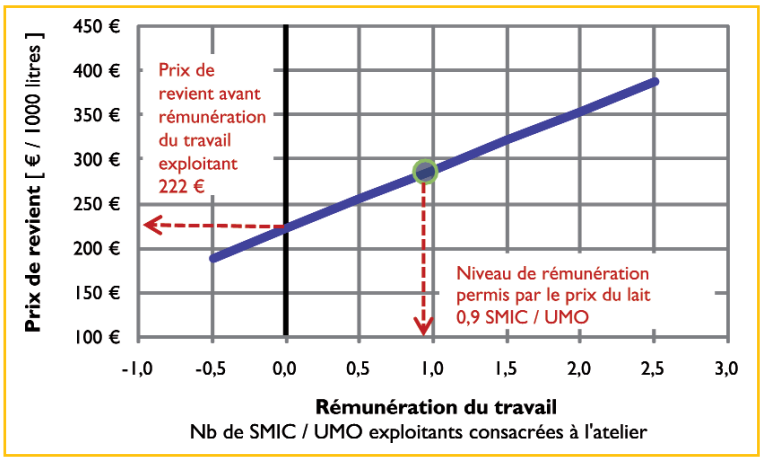

> Tableau 2a : coût de fonctionnement de l'atelier pris en exemple au tableau 1a (conjoncture 2009)

Unité : € / 1000 litres de lait brut commercialisé

Coût de fonctionnement	**388 €**
> Charges courantes	**240 €**
Approvisionnement des animaux	**68 €**
dt Achats de concentrés et minéraux	63 €
dt Achats de fourrages	5 €
Approvisionnement des surfaces	**29 €**
dt Engrais et amendements	15 €
dt Semences	8 €
dt Autres charges végétales	6 €
Frais d'élevage	**42 €**
dt Frais vétérinaires	15 €
dt Autres frais d'élevage	27 €
Mécanisation [hors amortissements]	**32 €**
dt Travaux par tiers	8 €
dt Carburants et lubrifiants	7 €
dt Entretien du matériel	14 €
dt Achat divers petits matériels	3 €
Bâtiments [hors amortissements]	**14 €**
dt Eau	2 €
dt Électricité et gaz	6 €
dt Entretien du bâtiment	6 €
Frais généraux	**55 €**
dt Frais divers de gestion	26 €
dt Fermage (réel) et frais du foncier	18 €
dt Salaires et charges salariales	- €
dt Frais financiers	11 €
> Capital d'emprunt remboursé	**49 €**
> Besoin en trésorerie	**99 €**

Produits de l'atelier	**365 €**
Lait vendu [prix de vente]	**284 €**
Produits joints de l'atelier	**41 €**
dt achats d'animaux	- €
Aides couplées	**6 €**
Aides non couplées	**34 €**
dt Aides 2ème pilier	- €
dt DPU	34 €

APPROCHE « TRÉSORERIE » : 1/ LE COÛT DE FONCTIONNEMENT DE L'ATELIER

Cette deuxième approche de type « trésorerie » est plutôt à mettre en œuvre en situation de conseil individuel. Elle permet par exemple d'évaluer la capacité de résistance à court terme de l'atelier face à des fluctuations du prix du lait, ou d'évaluer les capacités d'investissement à court terme de l'atelier.
Dans cette approche, on remplace les amortissements par le capital d'emprunt remboursé et on fait l'impasse sur la rémunération du capital propre et des terres en propriété.
On ne parle plus de rémunération forfaitaire du travail, mais de besoin en trésorerie nécessaire pour couvrir les prélèvements privés, l'autofinancement et les charges sociales des exploitants.

Les catégories de charges à prendre en compte

Les charges courantes sont les mêmes que celles retenues dans l'approche comptable *(voir page 2)*.

Le capital d'emprunt remboursé correspond à la part de capital des annuités d'emprunt moyen et long terme à rembourser. Les intérêts sont en effet déjà pris en compte dans les charges courantes (poste frais financiers).

Le besoin en trésorerie doit prendre en compte les prélèvements privés, les charges sociales exploitant et les besoins annuels en autofinancement. Comme pour la rémunération du travail, ce besoin de trésorerie peut être exprimé en nombre de SMIC / UMO exploitant consacrée à l'atelier laitier.

Les produits de l'atelier

Les postes de produits pris en compte dans l'approche « trésorerie » sont les mêmes que dans l'approche comptable *(voir page 2)*.

Variabilité du prix de revient et du prix de fonctionnement

Répartition des résultats 2008 des ateliers bovins lait des Réseaux d'élevage par type de zone (plaine / Montagne)

PR : Prix de revient pour une rémunération de 1,5 SMIC/ UMO
PF : Prix de fonctionnement pour une trésorerie de 1,5 SMIC / UMO

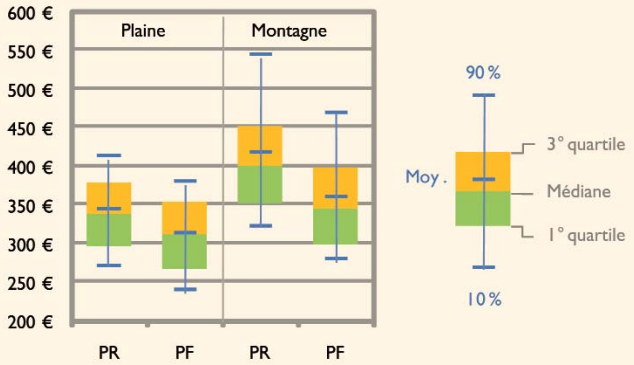

Prix de fonctionnement pour un besoin de trésorerie de N SMIC / UMO en € / 1000 litres

= Charges courantes
+ Capital d'emprunt remboursé
– Produits joints
– Aides
+ Besoin en trésorerie calculé sur la base de N SMIC / UMO Exploitant

Soit, dans l'exemple du tableau 2a, et pour N = 2 SMIC par UMO :
239 + 49 – 41 – (6 + 34) + 132
= ***339 € / 1000 litres***

Trésorerie permise par le produit en € / 1000 litres

= Produits de l'atelier
– Charges courantes
– Capital d'emprunt remboursé

Soit, dans l'exemple du tableau 2a :
365 – 239 – 49 = **77 € / 1000 litres**

Trésorerie permise par le produit en euros par an et par UMO

= Trésorerie permise par le produit pour 1000 litres
× Milliers de litres de lait vendu par UMO exploitant consacrées à l'atelier

Soit, dans l'exemple du tableau 2a :
77 x 240 = ***18 480 € par an et par UMO exploitant consacrée à l'atelier*** *pour les prélèvements privés, les charges sociales exploitant et l'autofinancement.*

APPROCHE « TRÉSORERIE » : 2/ LE PRIX DE FONCTIONNEMENT ET LA TRÉSORERIE PERMISE PAR LE PRODUIT

Le « prix de fonctionnement » de l'atelier mesure le prix du lait nécessaire pour couvrir les besoins de trésorerie jugés nécessaires par les exploitants, compte tenu du montant déjà couvert par les aides et par les produits joints.

La « trésorerie permise par le produit » mesure la part des produits qui reste une fois couverts les charges courantes et le remboursement annuel de capital des emprunts.

> Graphique 2b : Représentation schématique des différents indicateurs de l'approche « trésorerie » à partir de l'exemple du tableau 2a

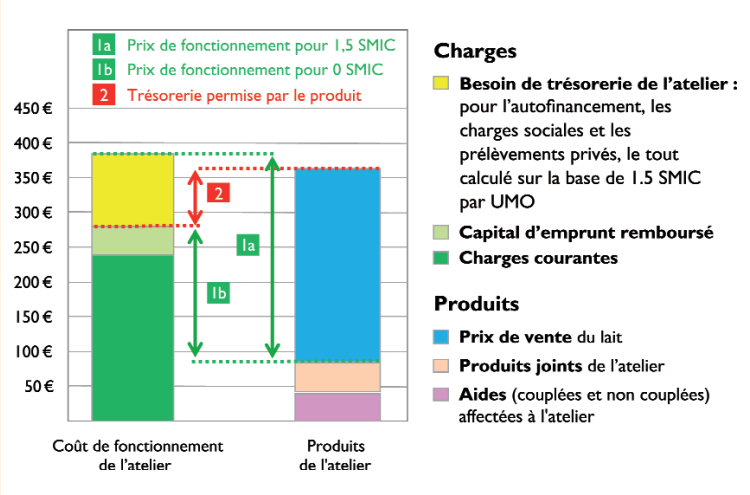

Les trois principaux niveaux d'analyse de l'approche coût de production dans une démarche de conseil

Le coût de production de l'atelier	Il permet de comparer le niveau de chacun des postes de coût d'un atelier avec une référence adaptée. Les coûts élémentaires peuvent être regroupés en rubriques techniques comme proposé en page 7.
Le prix de revient du lait pour une rémunération du travail de « N » SMIC / UMO exploitant	Il permet d'évaluer le prix de vente du lait indépendamment du niveau d'autofinancement et de propriété des moyens de production. Une fois le coût de production optimisé, c'est le niveau qui permet d'assurer la pérennité de l'atelier.
Le prix de fonctionnement de l'atelier pour un besoin de trésorerie de « N » SMIC / UMO exploitant	À court terme, il sert à évaluer le prix de vente du lait en fonction des besoins de trésorerie nécessaires au fonctionnement de l'atelier. Ou à l'inverse, la trésorerie permise par le prix de vente du lait une année donnée qui peut être jugée plus ou moins acceptable pour fonctionner.

DES CLÉS POUR REPARTIR LES CHARGES NON AFFECTÉES

La plupart des charges de structure n'étant pas spécifiques à l'activité laitière, des coefficients de répartition ont été établis à partir des données des Réseaux d'élevage pour pouvoir les répartir entre les différents ateliers de l'exploitation.

Communs à toutes les filières herbivores, ces coefficients représentent des rapports de charges entre ateliers. Basés sur des unités physiques (UGB ou ha), ils ont été obtenus par traitement statistique des données d'environ 1400 exploitations suivies en 2007 et 2008 par les Réseaux d'élevage.

Le tableau 3 présente un extrait du jeu de coefficients de répartition, établi pour les principaux postes de charges de structure.

Pour en savoir plus sur les coefficients de répartition des charges de structure entre ateliers :

Voir l'article 3R 2010 à paraître

CHARROIN T., FERRAND M.
Institut de l'Élevage

Élaboration d'un jeu de coefficients pour analyser les coûts de structure d'une exploitation – Application aux charges de mécanisation des systèmes de polyculture-élevage.

> Tableau 3 : Coefficients de répartition des charges de structure entre ateliers (extraits)
Source : Manuel de référence méthodologique pour le calcul du coût de production d'un atelier herbivore - Réseaux d'élevage, 2010 (à paraître)

Type d'atelier	Mécanisation	Bâtiment	Frais financiers	Frais généraux	Main-d'œuvre
UGB BL plaine	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
UGB BL montagne	1,34	1,16	1,14	1,12	1,46
UGB BL transformation	1,61	1,68	1,09	1,38	1,63
UGB BL avec robot	1,00	1,00	1,00	1,00	0,71
UGB BV naisseur plaine	0,62	0,38	0,74	0,64	0,50
UGB BV naisseur montagne	0,85	0,43	0,89	0,71	0,79
UGB BV NE plaine	0,65	0,39	0,78	0,59	0,51
UGB BV NE montagne	0,93	0,47	0,88	0,72	0,71
UGB BV JB / veaux	0,84	0,35	0,51	0,86	0,23
UGB BV JB / broutards	0,47	0,44	0,83	0,58	0,21
UGB BV Bœufs laitiers	0,23	0,21	0,54	0,67	0,29
Ha cultures fourragères plaine	1,03				
Ha cultures fourragères montagne	0,52				
Ha grandes cultures plaine	0,99	0,18	0,50	0,72	0,41
Ha grandes cultures montagne	1,31	0,13	0,37	0,25	0,24

Exemple d'utilisation des coefficients de répartition

Prenons l'exploitation prise en exemple dans les pages 2 à 5, dont le poste Mécanisation (avec amortissement) s'élève à 56 300 € pour l'ensemble des ateliers et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- bovins lait (BL) : 95 UGB
- bovins viande (BV) naisseur : 37 UGB
- grandes cultures (CV) : 84 ha dont 3 utilisés par les BL
- maïs fourrage (CF) : 21 ha intégralement utilisés par les BL

Les coefficients de répartition fournis au tableau 3 permettent de calculer les charges de mécanisation à affecter à chaque type d'UGB et chaque type de surface :

Charges de Mécanisation par UGB Bovins lait = Ch. totale /
[UGB BL x coef BL + UGB BV x coef BV + ha CV x coef CV + ha CF x coef CF]
= 56300 / [95 x 1.00 + 37 x 0.62 + 84 x 0.99 + 21 x 1.03] = **253 € / UGB**
Charges de Mécanisation par UGB Bovins viande
= Charge par UGB BL x coef BV = 253 x 0.62 = **157 € / UGB**
Charge de Mécanisation par ha de Grandes cultures
= Charge par UGB BL x coef CV = 253 x 0.99 = **250 € / ha**
Charge de Mécanisation par ha de Maïs fourrage
= Charge par UGB BL x coef CF = 253 x 1.03 = **261 € / ha**

Nb : pour des raisons statistiques, la surface en herbe n'est pas prise en compte pour la décomposition des charges car son effet est en grande partie confondu avec celui des UGB herbivores.

On utilise ensuite ces montants élémentaires pour calculer le montant total des charges de mécanisation à affecter à l'atelier bovins lait en cumulant :

- la part de charges liée aux UGB Bovins lait
= Charge par UGB BL x UGB BL = 253 x 95 = **24035 €**
- celle liée aux ha de cultures consommés par les BL
= Charge par ha CV x surface CV utilisée par les BL = 250 x 3 = **750 €**
- celle liée aux ha de maïs fourrage consommés par les BL
= Charge par ha CF x surface CF utilisée par les BL = 261 x 21 = **5481 €**

Soit un montant de charges de mécanisation affectable à l'atelier bovins lait de 24035 + 750 + 5481 = **30266 €**

LE TRAVAIL : SUR QUELLES BASES LE MESURER ET LE RÉMUNÉRER ?

Faute de pouvoir l'évaluer partout sur la base des heures réellement consacrées à l'atelier, le temps de travail est mesuré en unités de main-d'œuvre (UMO). Une personne à plein-temps sur l'exploitation compte pour une UMO.

Si elle n'est pas connue, la quote-part de main-d'œuvre affectable à l'atelier laitier d'une exploitation diversifiée peut être estimée via les clés de répartition proposées par les Réseaux d'élevage (*voir tableau 3*).

La rémunération du travail ne concerne que les exploitants, c'est-à-dire la main-d'œuvre non salariée et non bénévole (les salaires et charges salariales sont pris en compte à leur coût réel dans les charges courantes).

Par convention, la main-d'œuvre exploitant est rémunérée sur une base proche du salaire médian, soit 1,5 SMIC « brut » par UMO. Pour simplifier, le SMIC « brut » est obtenu en multipliant le SMIC net annuel par 1,30 (ce qui permet de prendre en compte forfaitairement les charges sociales exploitant, affichées pour information).

Valeurs de SMIC net annuel utilisées :

2007 : 11 900 € / UMO
2008 : 12 200 € / UMO
2009 : 12 500 € / UMO
2010 : 12 700 € / UMO

INTÉRÊT ET LIMITES DE L'APPROCHE « COÛT DE PRODUCTION »

Le principal intérêt de l'approche « coût de production » est de permettre une représentation simple des résultats économiques de l'atelier dans laquelle charges et produits s'expriment dans la même unité. L'autre intérêt est de pouvoir comparer la valeur des différents indicateurs entre exploitations, groupes d'exploitations ou références ; encore faut-il que les méthodes de calcul utilisées soient les mêmes, ce qui est malheureusement encore loin d'être le cas.

Mais une telle approche ne suffit pas pour apprécier complètement les performances économiques de l'exploitation, notamment parce qu'elle occulte en partie l'effet de la productivité de la main-d'œuvre. Pour évaluer la rémunération annuelle des exploitants, il faut en effet multiplier le niveau de rémunération permis par litre de lait par le volume de lait produit par unité de main-d'œuvre (productivité de la main-d'œuvre). Une rémunération faible du litre de lait peut être compensée par une productivité élevée de la main-d'œuvre, et inversement.

De plus, un coût de production faible n'est pas toujours synonyme d'une bonne santé de l'exploitation. En effet, il peut occulter des investissements en fin de vie pouvant compromettre la pérennité de l'exploitation.

La méthode d'affectation des aides non couplées peut entraîner des difficultés d'interprétation. L'affectation au prorata des surfaces utilisées par l'atelier minimise les aides non couplées affectées à l'atelier laitier lorsqu'on a beaucoup de cultures de vente dans l'exploitation. En effet, l'aide laitière a été « diluée » sur l'ensemble des surfaces et le lait occupe dans ces systèmes une surface réduite (intensification des surfaces). La différence avec une affectation au prorata de la main-d'œuvre peut être de l'ordre de 15 € / 1000 litres. C'est ce qui explique par exemple la différence observée dans le tableau 4 entre les aides du cas-type français (polyculture-élevage) et allemand (spécialisé lait).

Pour une analyse technique du coût de production, quelques regroupements utiles :

Répartition technique des postes du coût de production pour l'atelier pris en exemple au tableau 1a

Coût de production total de l'atelier : 402 € / 1000 litres

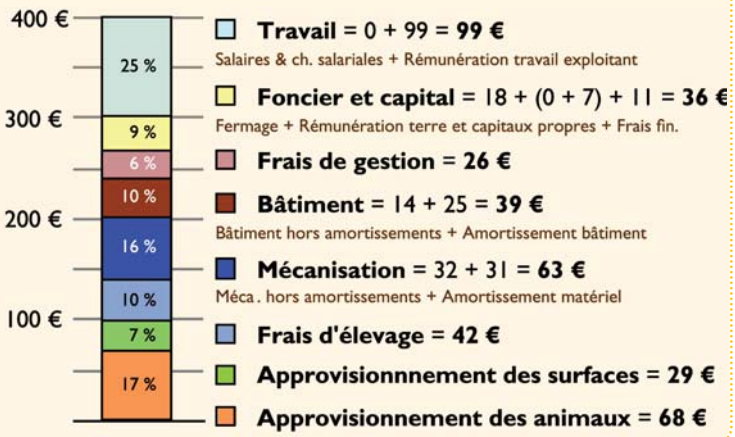

LE RÉSEAU INTERNATIONAL "IFCN"

IFCN

> Contact national :
Jean-luc.reuillon@inst-elevage.asso.fr

> Site internet IFCN :
http://www.ifcndairy.org/

L'IFCN est une association basée à l'université de KIEL en Allemagne, à laquelle adhèrent une cinquantaine de pays dont la France (représentée par l'Institut de l'Élevage). Sa principale activité est de développer et d'actualiser une base de données internationale sur le coût de production du lait.

La base de données de l'IFCN rassemble à ce jour 152 cas-types bovins lait issus de 46 pays. Les résultats sont traités et harmonisés selon une méthode commune. Ils sont publiés chaque année dans un rapport faisant suite à une conférence durant laquelle chaque partenaire présente et analyse ses résultats.

Le tableau 4 illustre une diversité de situations entre l'Europe, l'Amérique et la Nouvelle-Zélande.

> Tableau 4 : coût de production de l'atelier lait en 2008 pour quelques cas types de la base de données IFCN
Attention : les exemples choisis ne sont pas forcément représentatifs des pays considérés.

€ / 1000 litres	France Centre polyculture-élevage	Allemagne Nord spécialisé lait	Argentine	N-Zélande	USA Wisconsin	Canada
Lait vendu [x 1000 litres]	**483**	**780**	**3700**	**4855**	**3700**	**1100**
Nombre de VL	**60**	**90**	**600**	**913**	**350**	**131**
SAU [ha]	**110**	**95**	**730**	**335**	**300**	**249**
Produit atelier LAIT	**441 €**	**454 €**	**223 €**	**341 €**	**344 €**	**503 €**
Prix du lait	**357 €**	**359 €**	**203 €**	**310 €**	**305 €**	**474 €**
Produits joints	**40 €**	**36 €**	**16 €**	**31 €**	**36 €**	**29 €**
Aides totales	**44 €**	**59 €**	**4 €**	**0 €**	**3 €**	**0 €**
Coût de production	**403 €**	**392 €**	**201 €**	**233 €**	**306 €**	**479 €**
> Charges courantes	**257 €**	**274 €**	**150 €**	**183 €**	**250 €**	**298 €**
dont alimentation	104 €	102 €	89 €	88 €	80 €	96 €
dont fermage et frais fonciers	8 €	18 €	10 €	0 €	4 €	9 €
dont salaires et charges salariales	37 €	18 €	25 €	27 €	19 €	43 €
dont frais financiers	16 €	8 €	0 €	0 €	6 €	30 €
dont autres charges courantes	92 €	128 €	26 €	68 €	141 €	120 €
> Amortissements	**45 €**	**33 €**	**4 €**	**18 €**	**20 €**	**29 €**
> Charges supplétives	**101 €**	**85 €**	**47 €**	**32 €**	**36 €**	**152 €**
dont travail exploitant	86 €	55 €	4 €	5 €	27 €	63 €

Contacts régionaux Réseaux d'élevage bovins lait

Nord-Pas de Calais, Picardie
Emmanuel BEGUIN
emmanuel.beguin@inst-elevage.asso.fr

Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace
Dominique CAILLAUD
dominique.caillaud@inst-elevage.asso.fr

Franche-Comté
Anne-Marie MEUDRE
am.meudre@jura.chambagri.fr

Rhône-Alpes, PACA
Monique LAURENT
monique.laurent@inst-elevage.asso.fr

Aquitaine, Midi-Pyrénées
Jocelyn FAGON
jocelyn.fagon@inst-elevage.asso.fr

Auvergne-Lozère, Centre-Allier
Jean-Luc REUILLON
jean-luc.reuillon@inst-elevage.asso.fr

Poitou-Charentes
Benoît RUBIN
benoit.rubin@inst-elevage.asso.fr

Pays de la Loire
Didier DESARMENIEN
didier.desarmenien@mayenne.chambagri.fr

Bretagne
Bernard LE LAN
bernard.lelan@morbihan.chambagri.fr

Basse Normandie, Haute-Normandie
Jérôme PAVIE
jerome.pavie@inst-elevage.asso.fr

Coordination nationale
Jean SEEGERS
jean.seegers@inst-elevage.asso.fr

Crédit photos : Institut de l'Élevage **Création :** Bêta Pictoris - **Réalisation :** Florence Benoit

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE
Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

LES PARTENAIRES FINANCEURS
Ce document a été mis à jour dans le cadre d'une action financée par FranceAgriMer et par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (CasDAR).

FranceAgriMer

Septembre 2010
Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12
www.inst-elevage.asso.fr - ISBN : 978 2 84148 953 4 - PUB IE : 00 10 50 028